

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 29-478-1936 homologuant le plan d'alignement de la place de l'Ancien Marché du bois.

n° 29-478-1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 septembre 1936

Numéro JO
n° 478 du 30/09/1936

Date du numéro
30 septembre 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie, par décret du 18 juin 1884: Vu les décrets du 29 juillet 1924 sur le domaine privé et la domaine public à la Côte française des Somalis : Vu le procès-verbal d'une séance tenue le 23 juillet 1936 par la Commission de la propriété foncière, Vu le plan dressé par le chef du Service des travaux publics: Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 9 septembre 1936 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est homologué le plan d'alignement de la limite sud de la place de l'Ancien Marché au bois, tel qu'il figure sur le croquis ci-annexé :

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET,